

	CRAPS Cellule Equipement Protection Individuelle	
	Fiche reflexe : L'organisation du circuit n°1 «Plateforme Hospitalière »	
MAJ : 01/04/2020	Rédigé par : Cellule Logistique EPI	

Périmètre du circuit : les établissements de santé y compris MCO, SSR, PSY, HAD

Le volume hebdomadaire de ce circuit est évalué à environ 1,4M de masques chirurgicaux et 0,7M à 0,8 M de masques FFP2 pour la région.

L'organisation telle que décrite est mise en œuvre à compter de la semaine 15.

1. Le besoin

Chaque DT est en lien continue avec les établissements de santé pour évaluer les besoins journaliers et hebdomadaire en ressources. La DT assure un suivi quotidien et rigoureux des entrées, sorties et du niveau de stock Etat des plateformes. Le tableau de suivi est transmis tous les jours à 18h à la cellule régionale.

2. Constitution de la ressource

10 plateformes hospitalières sont identifiées en région : Colmar, HUS, Nancy, Epinal, Chaumont, Metz, Verdun, Troyes, Reims, Charleville-Mézières. Ces plateformes sont livrées chaque semaine sur ordre de SpF. Chaque jeudi, la cellule régionale reçoit le tableau de synthèse des quantités par plateforme livrées. Ce tableau est transmis aux DT qui se charge de récupérer les bons de livraison auprès des ES plateformes.

3. Circuit d'approvisionnement.

Ce circuit permet initialement d'approvisionner les établissements de santé mais également les ESMS, transporteurs sanitaires et SDIS. En région, la mise en place d'une doctrine régionale adaptée à la nécessité de protéger les professionnels aux risques forts a impliqué la création d'un circuit n°3 dédié aux ESMS, transporteurs, etc. ... Le volume de ressources ainsi dégagé sur ce circuit permet de mettre en place une doctrine régionale d'attribution plus conséquente pour les professionnels des établissements de santé et d'en consacrer un volume pour appliquer la doctrine sur le circuit ville. Chaque structure définit avec l'établissement plateforme les modalités d'approvisionnement.

4. Suivi de la distribution

La DT met en place un système de bons de récupération qui est transmis à chaque structure y compris l'établissement plateforme pour lui indiquer le nombre de masques et la catégorie du masques à venir retirer à l'établissement plateforme. Ce bon est signé par l'établissement plateforme et l'établissement demandeur lors de la distribution puis est transmis à la DT.

La DT assure le suivi régulier de ces bons.